



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ressources

Question écrite n° 129104

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la création d'une retenue sur le Tescou dans le Tarn. Nous le constatons encore cette année, l'irrigation est un enjeu stratégique pour maintenir le revenu de nos exploitations agricoles. La retenue de Sivens - de 1,5 millions m³ sur 40 hectares - qui permettrait l'étiage de la rivière, se fait attendre depuis plus de 30 ans. Ce projet est essentiel pour une agriculture viable et diversifiée sur la vallée du Tescou et assurerait, notamment, le maintien des derniers élevages laitiers dans le département. Toutefois, à ce jour, le point de blocage identifié pour l'avancement du projet est la compensation nécessaire des zones humides situées sous son emprise. Si la prise en compte de la biodiversité est un élément important lors de la conception d'une retenue d'eau, il ne faut pas négliger l'impact positif qu'elle pourrait induire pour l'activité agricole et, parallèlement, pour l'économie locale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels sont les projets du Gouvernement pour tenir compte de cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement accorde une grande importance à l'amélioration de la gestion de l'eau en agriculture. Le plan d'adaptation de la gestion de l'eau présenté le 16 novembre 2011 en réponse à la demande du Président de la République est une illustration de l'engagement du Gouvernement pour mieux assurer l'équilibre entre les besoins de l'irrigation et les ressources disponibles. Un des leviers que le Gouvernement mobilise pour parvenir à cet objectif est l'encouragement à la création de retenues, dans le respect de l'environnement. Il est ainsi prévu de soutenir, dans les bassins versants dans lesquels le déséquilibre entre besoin d'irrigation et ressources est important, les projets d'ouvrages de stockage d'eau hivernal. La recevabilité de ces projets doit être examinée tant d'un point de vue économique qu'environnemental. En ce qui concerne la retenue de Sivens, la préservation de zones humides et d'espèces protégées font l'objet d'une attention particulière.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129104

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1758

Réponse publiée le : 3 avril 2012, page 2700